

### **PROCES-VERBAL DES TRAVAUX**

Présents : BARBIER Daniel – BRESARD Claudine – VINGDIOLET Marie-Christine  
RAINAT Romuald – PLUVINET Michel - DELLA TOFFOLA Aldino – CHABANNES  
Marie-José – WALSZEWski Philippe – GOLOB Mauricette – MARIN Gérard - FUMAT  
Noël – CHOUGNY Jacques – DUCLOUX Philippe – LANOIZELEE Anita – CHAUVET  
Dominique – DUMONT Sylvie – BOUCHIER Nathalie – NARAT Jacqueline - DUBREUIL  
Danielle – RAPIAT Michel – PITOUT-BYCZEK Joëlle – DUMONT Rodolphe

Excusés : GIRARD Pascal procuration, à PLUVINET Michel  
URBANOWSKI Aline procuration à WALSZEWski Philippe  
BARDON Henri procuration à BARBIER Daniel  
GAUTHIER Michèle procuration à DUBREUIL Danielle

Absente : VIAULT Joséphine

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Après appel de candidature, Madame Nathalie BOUCHIER est nommée, à la faveur d'un vote unanime, en qualité de secrétaire de séance.

#### **Séance du 15 avril 2008: Procès-verbal des travaux – Lecture et adoption**

Après que le Maire eût invité l'assemblée à lui faire connaître si la teneur du procès-verbal de la séance du 15 avril 2008 appelait de sa part des observations, le Conseil Municipal décide, à la faveur d'un vote unanime, d'adopter ledit procès-verbal en l'état, après rectification de quelques fautes de frappe et d'orthographe.

#### **Décisions prises sur délégation d'attributions : compte-rendu**

Conformément aux stipulations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée de la consistance des décisions prises par lui depuis la séance publique du 15 avril 2008, en exécution de la délibération portant délégation d'attributions à son profit, à savoir :

- Signature d'une convention avec le laboratoire départemental pour des contrôles de légionelles dans les installations communales
- 6 renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain sur des projets de cessions de biens immobiliers, objets de déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie.

### **Travaux d'eau : adoption du dossier de consultation des entreprises**

Le Maire rappelle au Conseil l'ancienneté de ce dossier qui concerne la pose de canalisations d'eau potable dans les rues Niot et du Puits Henri. Ce dossier avait été retiré de l'ordre du jour de l'une des précédentes réunions du Conseil en raison de modifications devant y être apportées par le cabinet SEAF, maître d'œuvre. Ces modifications étaient consécutives d'une part, à la nécessité de consulter VEOLIA, fermier du service de distribution de l'eau potable, sur le détail de ces travaux, d'autre part sur la demande formulée par la Ville d'augmenter de 100 mm à 150 mm le diamètre de la canalisation à poser rue Niot, enfin sur la décision municipale de prendre en charge le coût de réfection des branchements des particuliers en domaine privé.

Ces rectifications ayant été apportées, le dossier est soumis à l'approbation du conseil.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- 1) d'adopter le dossier de consultation des entreprises préparé par le cabinet SEAF
- 2) d'autoriser le maire à lancer la consultation

### **Travaux d'eau : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Maire présente à l'approbation du Conseil le projet d'avenant au contrat de maître d'œuvre préparé par le cabinet SEAF pour tenir compte de l'augmentation de la masse des travaux consécutive à la décision de réaliser les branchements des particuliers en domaine privé, travaux qui passent de 289 000 € HT à 370 000 € HT

Monsieur MARIN souligne que cette augmentation de la masse des travaux est du fait de la Commune.

Le Conseil Municipal

Vu le projet d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'autoriser le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération, qui porte le forfait de rémunération de 20 223 € HT à 25 900 € HT

### **Lotissement route de Thianges : approbation du Dossier de consultation des entreprises**

Monsieur RAINAT expose au Conseil le contenu du Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux travaux de VRD du lotissement communal de la route de Thianges, tel que réalisé par le Cabinet ARKEDIF de Nevers, Maître d'œuvre.

Le Maire précise que le calendrier retenu pour le déroulement des opérations serait une ouverture des plis début juillet, une attribution des marchés (sauf si ces derniers se révélaient infructueux) lors d'une réunion de Conseil courant Juillet (de même que pour les marchés des travaux d'eau évoqués précédemment) pour un commencement des travaux en septembre.

Une réunion aura lieu demain 22 mai avec Nièvre-Habitat pour arrêter le contenu final du volet des constructions leur incombant.

Monsieur MARIN précise que le Cabinet ARKEDIF s'est pour sa part engagé à déposer le dossier de demande de permis d'aménager début juin.

Le Conseil Municipal,

VU le dossier de consultation des entreprises préparé par le Cabinet ARKEDIF, maître d'œuvre

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- 1) D'approuver le dossier de consultation des entreprises
- 2) D'autoriser le Maire à lancer la consultation

### **Acquisition d'un bâtiment**

Monsieur Aldino DELLA TOFFOLA présente ce dossier. Il s'agit du bâtiment situé dans la cour du Musée de la Mine, appartenant à l'association UFM football, qui y domicilie son siège social. Il rappelle au Conseil qu'un accord avait été conclu entre la Commune et cette association, accord en vertu duquel la Ville construisait un club House au stade Etienne Marets, mettait ce bâtiment à disposition du club de football pour y installer son siège social, l'ancien bâtiment étant alors cédé à la Ville. Cet accord a été respecté, le notaire étant saisi pour rédiger l'acte de vente.

Le Maire précise qu'il s'agit d'un local ancien, en mauvais état, et que la Commune ne lui a pas encore décidé d'affectation. Par contre, le nouveau Club House est une belle réalisation à mettre au crédit de la société BATISPORTS qui s'était adjointe des entreprises locales sous-traitantes, et dont les abords ont été aménagés par les services techniques municipaux. Le bilan de cette opération est très satisfaisant (il l'a fait savoir à la société BATISPORTS) et souligne qu'elle a été réalisée en étroite concertation avec le Club, bien que les négociations n'aient pas toujours été faciles.

Monsieur FUMAT salue la compétence des artisans locaux.

Madame DUBREUIL insiste sur la qualité et le cachet de cette réalisation.

Le Conseil Municipal,

VU la promesse de vente par laquelle l'association UFM football s'engage à céder à la Ville le bâtiment lui appartenant, sis au n°1 de l'avenue de la République à LA MACHINE pour UN euro.

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- 1) d'accepter la proposition d'acquisition du bâtiment sis n°1 avenue de la république à LA MACHINE cadastré section AS n° 486 pour un montant de UN euro.
- 2) Dit que les frais liés à cette acquisition seront supportés par la Commune et sont prévus au budget
- 3) autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

Est ensuite soumise à l'approbation du Conseil la convention de mise à disposition de l'UFM Football du nouveau Club House, étant précisé que cette convention est de même type que les autres conventions d'occupation des bâtiments communaux par les associations locales. Elle est conclue, à titre gracieux, pour une durée de six années, l'occupant devant assurer les charges incombant ordinairement aux locataires.

### **Convention de mise à disposition d'un local communal**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'autoriser le Maire à signer avec l'Association UFM Football la convention de mise à disposition d'un local communal annexée à la présente délibération

### **Attribution de subventions**

Le Maire propose au Conseil l'octroi, à l'UFM football d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'aider à financer les aménagements intérieurs du Club House.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

d'attribuer à l'UFM Football une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'aménagement de son club-House

Madame BRESARD présente le point suivant à l'ordre du jour qui concerne l'attribution d'une subvention au Centre Socio-Culturel de LA MACHINE.

Il ne s'agit pas en fait d'une subvention à proprement parler, mais plutôt d'un remboursement de frais occasionnés à cette association par l'intervention de l'un de ses employés pour le fonctionnement de la plateforme multisports, au second semestre 2007, dans le cadre des activités péri-scolaires.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'attribuer au Centre Socio-Culturel de LA MACHINE une subvention de 204 € (Plate forme multisports du 2ème semestre 2007)

Dit que les crédits sont inscrits au budget, article 6574

### **Signature de conventions avec ADESS 58**

Monsieur WALSZEWSKI présente au Conseil le contenu de ces conventions.

Certaines d'entre elles concernent l'opération « on s'éclate à La Machine » mise en œuvre depuis 2001.

Cette année sont prévues en juillet les activités suivantes :

De l'informatique, à raison de 6 heures, pour un coût de 24 € de l'heure.

De la batterie, à raison de 4 heures, pour un coût de 27 € de l'heure

De la danse HIP HOP/ CAPOEIRA , à raison de 4 heures pour un montant de 27 € de l'heure  
CIRQUE et ROLLERS à raison de 4 heures pour chacune de ces animations, pour un coût de 23,40 € de l'heure

GRAFF à raison de 8 heures, pour un coût de 31 € de l'heure. Etant précisé que cette animation GRAFF est en lien avec un projet précis qui consiste à décorer le mur de l'Espace des Galibots.

Sera également accueillie la caravane du sport, le 28 juillet, qui proposera 10 disciplines sportives : baseball, Handball/sandball, Kinball, Tchoukball, crosse canadienne, ball bouncer, beach volley, ultimate, flag football/ Foot US et acrobatie à travers les arts du cirque.

Le programme prévoit également un jeu concours organisé par la bibliothèque sur le patois machinois.

Le Maire expose la philosophie qui a présidé, dès l'origine, à la mise en place de ces activités à savoir la nécessité d'offrir aux jeunes un panel d'activités, sans inscription préalable, en partenariat avec les autres associations locales dont les associations sportives, et dont peut également bénéficier le CLSH.

Monsieur WALSZEWSKI précise que l'information se fera, cette année, par l'intermédiaire des écoles et du collège, et qu'elle sera disponible dans des lieux stratégiques, bien ciblés pour être la plus accessible et la plus large possible.

Les autres conventions concernent, comme chaque année, la mise à disposition pour les deux mois d'été, de surveillants de baignade à l'Etang Grenetier, à raison de 9 semaines, 7 jours par semaine, du 30 juin au 31 Août, soit 441 heures au coût de 16,80 € en heures normales et 21 € pour les heures effectuées au-delà de la durée légale mensuelle de travail.

Est également prévue la création et la gestion d'un site INTERNET pour la commune qui devrait être opérationnel fin septembre. 2 intervenants sont prévus, pour un total de 40 heures rémunérées 26 € de l'heure.

Ces conventions sont ensuite mises au vote.

Philippe WALSZEWSKI ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

De signer avec ADESS 58 les conventions nécessaires à la mise à disposition :

- de surveillants de baignade cet été à l'Etang Grenetier
- des intervenants dans le cadre de l'opération « on s'éclate à LA MACHINE » 2008
- des intervenants pour la conception et la mise à jour du site INTERNET de la Commune

### **Convention sonorisation de la Ville**

Marie-Christine VINGDIOLET expose au Conseil que cette convention concerne, comme chaque année, la diffusion de musiques et d'informations diverses, durant le marché du samedi matin et les fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

De signer avec Monsieur Pierre MATONNAT la convention de sonorisation 2008 annexée à la présente délibération

### **Budget Ville : virement de crédits**

Présenté par Madame Claudine BRESARD

### **Budget Ville : DM1**

En section de fonctionnement, il s'agit du financement :

De la subvention au Centre socio-culturel de 204 € par une réduction d'une dépense de même montant prévue au compte 6218

De la subvention à l'UFM Football (1500 €) et du virement à la section d'investissement (5676 €) par une réduction des dépenses imprévues (5923 €)

Et d'une réduction d'un crédit de 1253 € au compte 60632

En section d'investissement, il s'agit du financement de l'achat d'un réfrigérateur à la salle des fêtes (452 €), de chaînes à neige (1253 €) du siège social du Football + frais divers (1000 €) et d'une réduction de subvention DGE 2006 (2971 €) par le virement de la section de fonctionnement (5676 €)

Adopté à l'unanimité

## **Budget Assainissement : virement de crédits**

Présenté par Madame Claudine BRESARD

### **Budget Assainissement : DM1**

Il s'agit, en section d'investissement, du transfert d'une somme de 388 € du programme Travaux 2008 sur le programme Travaux 2006 pour permettre le financement de branchements d'eau dans les stations de relèvement.

Adopté à l'unanimité

### **Informations diverses – Questions diverses**

**Le Maire** transmet au Conseil les remerciements de l'Amicale Franco-Polonaise pour la réception donnée en Mairie le 10 mai dernier à l'occasion de la rencontre sportive entre de jeunes polonais de Siedlce et de Stronie Slaskie avec de jeunes nivernais, du collègue Jean Rostand de La Machine pour les subventions allouées au foyer socio-éducatif et à l'association sportive ; ainsi que des Aînés ruraux et de LSR également pour leur subvention annuelle.

**Le Maire** rend compte au Conseil du déroulement de l'audience qui s'est tenue devant le tribunal des prud'hommes, à laquelle était convoquée la Commune (et l'ADESS 58) à propos du contentieux avec Monsieur LAGUERRE, ancien chef de musique. L'avocat de la Commune a plaidé l'irrecevabilité de cette affaire devant ce tribunal et le jugement devrait intervenir le 18 juillet, monsieur LAGUERRE réclame, non plus 1700 € à la Commune mais la condamnation solidaire de celle-ci et de l'ADESS 58 à lui verser 30000 €.

**Le Maire** informe le Conseil de la décision prise par le Conseil Général de financer la réédition à 1000 exemplaires de sa publication annuelle « Musées de la Nièvre – Etudes et Documents » consacrée à la mine de La Machine et intitulée « Mémoire de la Mine », aujourd'hui épuisée, pour un coût d'environ 9000 €.

**Le Maire** informe le Conseil que l'Inspection académique a finalement renoncé à fermer une classe de l'école primaire mais que, malheureusement, celle de l'école maternelle est confirmée. Il pense que toutes les parties prenantes ont été au bout de ce qu'elles pouvaient faire et souligne que les élus étaient présents devant la préfecture le matin du jour où se tenait le comité départemental de l'Education Nationale et que lui-même faisait partie de la délégation qui a été reçue.

**Philippe WALSZEWSKI** fait part au conseil de quelques dates à retenir

Les 25 ans du Handball Club le 25 mai, l'arrivée du Tour Nivernais Morvan le 12 juin en soirée, les inaugurations du terrain de pétanque et du club house du football le 13 juin, les 100 ans de l'UFM Gym le 14 juin, la prestation des écoles dans le cadre de la fête de la musique le 20 juin et la fête du sport musicale et communautaire le 21 juin.

Ces dates figureront sur le dépliant de juin.

**Madame BRESARD** annonce que la réception pour la fête des mères aura lieu le 5 juin.

**Le Maire** communique au Conseil la liste des membres non élus du Conseil d'Administration du CCAS de LA MACHINE. Il s'agit de Mesdames Danièle VERNET, Lucette DAIGNAULT et Raymonde MOUNIER au titre des associations de retraités, de Messieurs Bernard BOUCHIER pour les associations de handicapés et Bernard COTET pour les associations oeuvrant pour l'insertion et de Madame Christiane RAINAT représentant l'Union Départementale des Associations Familiales.

**Monsieur RAINAT** fait le compte rendu des récentes réunions de la commission du personnel.

Concernant l'embauche d'un adjoint technique, la commission a finalement retenu 4 candidats qui subiront les épreuves de l'examen organisé par le CFA du bâtiment de MARZY. Concernant l'embauche d'un adjoint administratif, 5 candidats étaient en lice, seul 1 remplissait les conditions requises à savoir être inscrit sur les listes d'aptitudes, 1 avait seulement passé les épreuves écrites du concours et était en attente des résultats d'admissibilité et les 3 derniers n'avaient pas les qualifications demandées. Le classement effectué par la commission est donc celui-ci.

Le Maire précise que, seul décisionnaire concernant les embauches, il n'a pas de raison aujourd'hui de ne pas suivre l'avis de la commission.

**Madame CHABANNE** fait un bref compte rendu de la dernière réunion de la commission environnement. Dans le cadre des journées de l'environnement, le Collège se rendra à Dornes le 2 juin, l'école primaire à la déchetterie et à la station d'épuration le 10 juin et l'école maternelle le même jour à Lucenay-Uxeloup, puis une opération nettoyage du Bois des Sœurs sera organisée, des adultes volontaires pour l'encadrement des enfants sont recherchés.

**Madame VINGDIOLET** informe le Conseil que la Commission Culture a établi le programme de la fête de la musique (voir ci-dessus l'exposé de Mr WALSZEWski), que se déroule actuellement le printemps musical des collégiens dont une prestation aura lieu le 30 mai à LA MACHINE, et qu'un spectacle country aura lieu le 9 juin au Foyer des Marizys.

**Monsieur Philippe DUCLOUX** attire l'attention du Conseil sur les modifications des horaires de fonctionnement des écoles qui interviendront à la prochaine rentrée. La semaine scolaire passera à 24 heures, avec des dates de vacances identiques pour tous les établissements de même zone.

Un conseil d'école devra donc se réunir d'ici la fin de l'année scolaire pour mettre au point les horaires de fonctionnement des écoles (C'est le Maire qui les fixe) et les modalités de mise en œuvre des horaires de soutien que les enseignants doivent dispenser à raison de 2 heures par semaine (annualisées). Des articulations avec les autres activités notamment celles périscolaires mises en place par la Commune, devront être trouvées.

**Monsieur Jacques CHOUGNY** s'indigne du projet gouvernemental de transfert de la charge d'accueil dans les écoles de l'Etat vers les collectivités locales, concocté comme seule réponse au fort mouvement social suscité par les annonces de fermetures de postes dans l'Education Nationale, sans toutefois remettre en cause la légitimité de l'exigence d'accueil des enfants exprimée par les parents en cas de grève des enseignants.

**Monsieur Noël FUMAT** souligne le profond irrespect dont témoigne le gouvernement à l'égard de ce mouvement social et le traitant de « bouffonnerie ».

Il interpelle ensuite le maire en ces termes :

*« Ce matin, j'ai pu lire dans la presse quotidienne que Marcel CHARMANT, président du Conseil Général de la Nièvre, avait reçu son homologue Jean-Paul DEFREGNE, président communiste du Conseil Général de l'Allier. De cette entrevue ressort que la nouvelle situation politique permet un changement d'orientation pour l'aménagement d'un large territoire, mais aussi pour le projet d'une exploitation propre du charbon de Lucenay-les-Aix. L'instruction du dossier de concession a été suspendue pendant la phase de travaux du Grenelle de l'environnement, mais dans une réponse à Guy HOURCABIE, conseiller général du canton de DORNES, Marcel CHARMANT avait dit qu'il réunirait les membres de l'Observatoire du projet minier après le renouvellement des assemblées locales issues des élections municipales et cantonales de mars 2008. Je vous demande à vous qui avez participé à cette réunion, si une date a été envisagée pour réunir les membres et partenaires de cet observatoire. »*

**Le Maire** Daniel BARBIER lui répond que la réunion en question était destinée à échanger sur divers dossiers dont la RN7, le haut débit et également sur le dossier du charbon de Lucenay. Cependant, il faut insister sur le fait que ce dossier est actuellement sur le bureau du ministre Monsieur BORLOO qui dispose d'un délai de 3 ans pour attribuer cette concession d'exploitation de 30 ans. Faute de décision dans ce délai, les dossiers déposés (SEREN et VALORCA) sont rejetés. Le but de cet observatoire est de permettre une expression collective sur ce dossier, mais ce n'est qu'un outil. Il se réunira dès lors que toutes les désignations seront intervenues.

**Madame Sylvie DUMONT** présente le programmes des festivités qui seront organisées dans le cadre des 100 ans de l'UFM gymnastique : une animation musicale le samedi matin sur le marché, le gala de gymnastique l'après-midi et un dîner dansant le soir à la salle des fêtes.

**Madame Danielle DUBREUIL** interroge le Maire sur l'état de la réglementation concernant le brûlage des déchets de jardins.

**Le Maire** lui répond qu'il s'agit là d'une question récurrente à cette période de l'année et que la Commune a, à maintes reprises, interrogé la Préfecture, sans jamais obtenir de réponse acceptable. Il donne la parole à Monsieur Gérard MARIN qui a suivi ce dossier.

**Monsieur Gérard MARIN** précise que la Préfecture se retranche, à tort, derrière le règlement sanitaire départemental pour interdire tout brûlage et assimile les déchets verts à des ordures ménagères. A son avis, hormis à l'intérieur d'un périmètre de protection des forêts en période de sécheresse, les brûlages restent autorisés sous réserves d'être acceptables par les voisins, ce qui signifie que cette opération ne doit pas occasionner de trouble anormal de voisinage. Il suggère dans cette affaire de recourir à la concertation préalable avec les voisins plutôt que d'occasionner des conflits.

**Monsieur Rodolphe DUMONT** signale au maire le problème posé par l'existence, le long du Bois des Soeurs, d'un panneau interdisant le passage à tout véhicule de transport de marchandises mais pas aux véhicules de transport de personnes qui, dans le cas d'autocars, peuvent être d'un tonnage bien supérieur. Il suggère d'apposer en dessous une limitation de tonnage.

Cette demande sera examinée.

**Monsieur Jacques CHOUGNY** complète le compte-rendu de Madame CHABANNE par l'exposé d'une idée de la commission environnement de mettre en place un marché bio.

Il fait également le compte-rendu d'une réunion récente du SIOM consacrée à la réhabilitation de la décharge de La Machine. Cette réunion, en présence de Monsieur VALLET, ancien maire de DECIZE et ancien vice-président du SIOM en charge de ce dossier, avait pour but d'informer les nouveaux membres de la commission du SIOM de l'historique et de l'état d'avancement de cette réhabilitation qui doit être menée à bien par le SIOM et ses partenaires financiers.

**Monsieur Gérard MARIN** informe le Conseil que début 2009 interviendra une actualisation du recensement de la population, que ce dossier doit être pris en charge suffisamment tôt pour que les opérations se déroulent au mieux et que la personne qui sera chargée de la coordination ne rencontre pas les mêmes difficultés que lors du précédent recensement.

**Madame Mauricette GOLOB** se réjouit de voir que les fleurs en papier réalisées par le Club des Aînés ruraux embellissent les vitrines des commerçants locaux à l'occasion du centenaire du club de gymnastique.

---

*La séance est levée à 19h40*

---